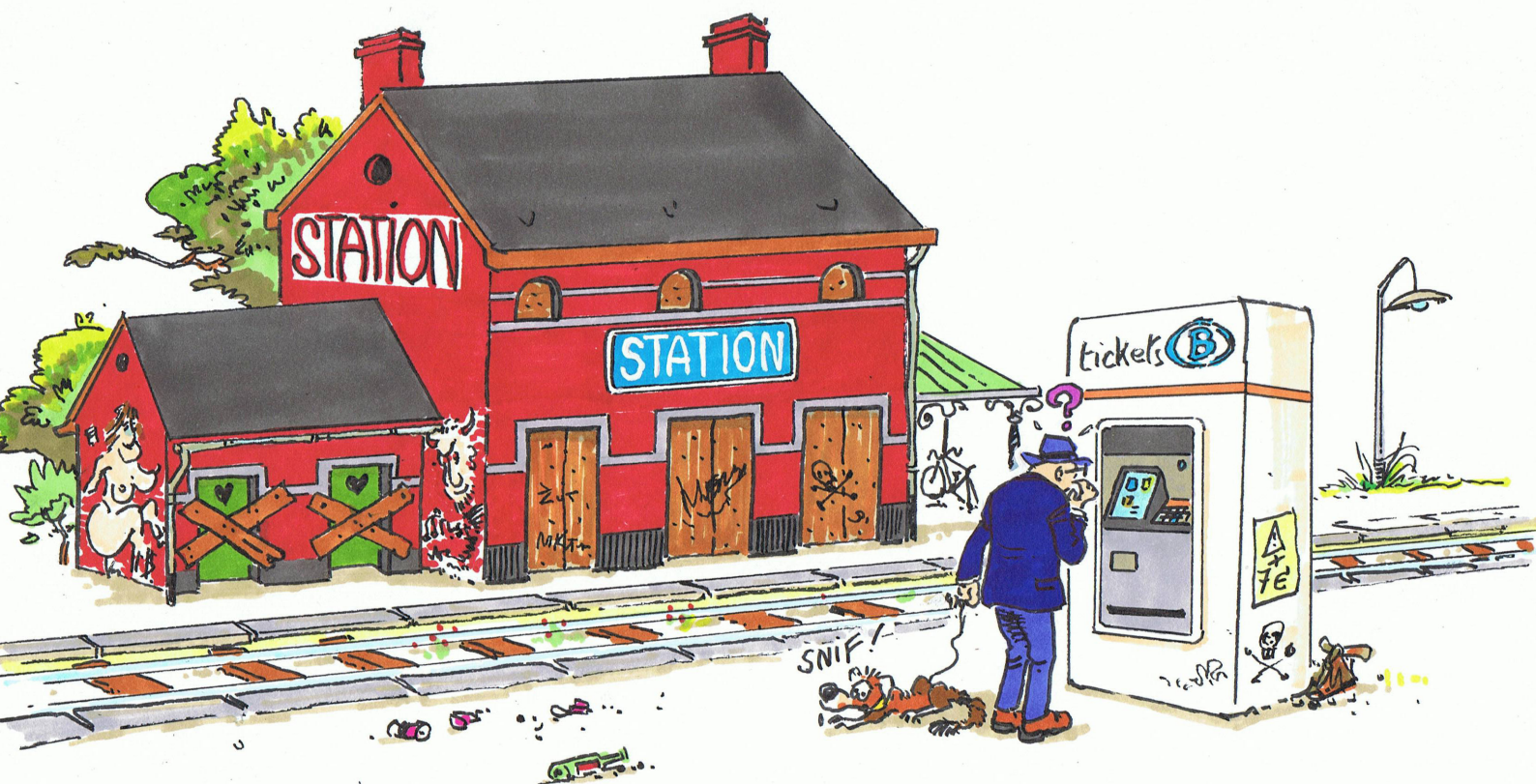


# Brochure d'information

## PRÉSENCE EN GARE



*VALARD J*

15-06-2015

— NO COMMENT! —



Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles

Tel.: 02 508 59 43 - E-mail: [cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)

<https://cheminots.be/>



Parole de cheminots

# PRÉSENCE EN GARE

Lors de la commission paritaire du 26 février 2024, la CGSP-ACOD a émis un avis très défavorable par rapport au dossier « Présence en gare ». Cette restructuration aura un impact très négatif pour le personnel et les usagers. La CSC-ACV a accepté le dossier.

La CGSP-ACOD a, depuis le début des négociations en mai 2023, été à l'écoute de ses affiliés. Lors des réunions, nous avons défendu leurs demandes. Nous avons mené deux fois 48h de grève (dont 48h seul, sans la CSC) en novembre et décembre 2023.

Nous avons fait évoluer le dossier. B-TO a réduit la taille de ses sièges de travail, les AOP recevront une allocation de faisceaux de 4 € (8 € avec l'index) par prestation. L'indemnité d'éloignement est désormais de 6 € (12 € avec l'index) et sera payée également aux contractuels.

Les 63 ACP des 11 plus grosses gares n'iront pas à BCS (ex BMS) et ces activités resteront entre les mains de statutaires...



Mais ces avancés sont largement insuffisantes.

Les principales pierres d'achoppement restent : l'agrandissement des sièges de travail et la flexibilité géographique qui en découle, le transfert obligatoire des Assistants Clientèle Principaux (ACP) vers les faisceaux et la réduction importante du personnel présent en gare.

La CGSP-ACOD s'est donc prononcée contre ce projet et continuera à soutenir ses affiliés tout au long de cette restructuration qui n'a aucune valeur ajoutée opérationnelle. Il s'agit d'une opération d'économies sur le dos du personnel et des voyageurs.

Tous les détails de cette restructuration ne sont pas encore clairs. Cette brochure a été rédigée sur base des documents de la commission paritaire nationale et d'informations reçues de la direction.

Globalement, il s'agit d'un glissement d'activités de BPT2 vers BCS (ex BMS) et de BPT2 vers BTO, d'une révision des tâches et d'une extension des sièges de travail, des sous-chefs de gare et des Assistants Opérations Principaux (AOP) ainsi que d'une réduction drastique des Assistants Clientèle Principaux (ACP). Ils seront uniquement maintenus dans les 11 travel centres.

La direction garantit « une présence dans les gares où et quand le nombre de voyageurs le justifie et où la demande de vente, d'information, de conseil et d'assistance est élevée ». Début 2024, la direction a annoncé une sévère réduction des heures d'ouverture des guichets dans une grosse partie des gares.

Cette garantie est un leurre sachant qu'environ 190 équivalents temps plein (ETP) vont être retirés des gares. « Client central » prône la direction ; le « client » sera fort seul dans les gares de plus en plus dépourvues de personnel.

## Quel est le timing de ce projet ?

Des « postes à profil » (encadrement) seront publiés prochainement. Le 1er avril, les postes du cadre qui seront maintenus seront connus. En juin, les sous-chefs de gare BPT2 et ACP dont le poste est supprimé seront consultés pour connaître le choix du siège de travail où ils vont être réaffectés.

Les Assistants Opérations Principaux (AOP) seront également consultés, ils pourront exprimer le choix de leur siège de travail et lieu de travail.

En octobre 2024, la nouvelle organisation débutera.

## Quelles seront les conséquences concrètes pour vous?

### *Je suis sous-chef de gare BPT2 :*

#### **- Les tâches du personnel B-PT2 :**

Ce personnel interviendra en cas d'incidents, essentiellement pour accompagner les voyageurs, coordonner et évaluer sur place l'incident, assurer la sécurité et aider à normaliser la situation. Ils interviendront également dans le cadre de la sécurité d'exploitation dans des procédures de sécurité (AO/BO, essais de freins, accouplements,..), pour l'aide des PMR, la canalisation, la réservation de places pour des groupes et les tâches urgentes de nettoyage à bord d'un train.

Le personnel du mouvement sera présent dans les grandes gares et se déplacera en voiture de service lorsqu'il faut intervenir dans des gares moins importantes.

#### **- Ton siège de travail va s'agrandir et risque de changer ou sera supprimé.**

Certains sièges de travail BPT2 sont supprimés. Il s'agit de St-Ghislain, Ath, Mouscron, La Louvière, Nivelles, Gouvy, Huy, Virton, Marloie, Bertrix, Jemelle, Termonde, La Panne, Blankenberge, Anvers-Nord et Herentals.

Le personnel BPT2 présent dans ces sièges de travail sera supprimé.

Ces agents peuvent participer aux épreuves « Postes à profil » rang 4+ dont la publication se fera entre le 5 et le 18 mars. Ces épreuves se feront entre mi-avril et début mai. L'installation des lauréats se fera le 1er juin. Il s'agit de postes R4+ de Teamleaders (22 postes : 8 Nord, 6 Centre et 8 Sud), de Business Specialist (4 postes - Centre).

Dans les autres sièges de travail BPT2, le cadre de sous-chef de gare (ppl) sera revu, principalement à la baisse sauf au district Centre (Bruxelles) et au district Nord-Ouest. Globalement +/- 25 postes de R5 et R4 seront supprimés. Dans les sièges de travail où des postes sont supprimés, les règles du RGPS 535 (Mutations) seront d'application :

*Art 19 : « Lorsqu'un poste est supprimé dans un siège de travail, les agents sont rendus disponibles dans l'ordre suivant :*

*1) les agents ne détenant pas le grade correspondant à l'emploi ;*

*2) les agents détenant le grade correspondant à l'emploi. ».*

*20 : « Les agents ne détenant pas le grade correspondant à l'emploi sont départagés selon leur ancienneté de service, l'agent comptant la moindre ancienneté étant rendu disponible.*

*En cas d'ancienneté identique, le plus jeune est rendu disponible. »*

*21 : « Les agents détenant le grade correspondant à l'emploi sont départagés selon leur date de prise de rang, l'agent comptant la moindre ancienneté de grade étant rendu disponible. En cas de date de prise de rang identique, les agents sont départagés selon l'ancienneté de service, l'agent comptant la moindre ancienneté étant rendu disponible. En cas d'ancienneté de service identique, le plus jeune est rendu disponible ».*

Concrètement, lorsqu'un poste est supprimé dans un siège de travail c'est l'agent avec la moindre ancienneté de grade qui devra être réaffecté ailleurs. Ces agents peuvent aussi postuler pour un poste à profil (cfr ci-dessus). Lorsque les cadres seront fixés le 1er avril, ces agents pourront également introduire une mutation vers un poste du cadre qui est vacant. Si des postes vacants sont restés ouverts, il s'agira probablement de postes à Bruxelles.

Puis, dans une deuxième étape, une consultation des agents sera organisée par HR-Rail en collaboration avec la SNCB. D'abord, les agents qui restent titulaire d'un poste seront consultés et ensuite, les agents dont le poste est supprimé. Ces derniers seront réaffectés sur un poste au sein de B-TO « en tenant compte au maximum de leur siège de travail de préférence ». S'il y a trop de demandes pour un poste, la priorité sera donnée à l'agent avec l'ancienneté de service la plus élevée.

Le premier octobre 2024, les agents BPT2 recevront un nouveau grade avec maintien de la qualité (en stage, à l'essai, ...), du signalement et de la date de prise de rang :

GRADE ACTUEL	NOUVEAU GRADE
Sous-chef de gare « voyageurs » / « cargo »	Coordinateur interventions (niveau 3)
Sous-chef de gare principal « voyageurs » / « cargo »	Coordinateur interventions (niveau 2)
Chef de gare adjoint « voyageurs » / « cargo »	Coordinateur interventions (niveau 1)
Premier chef de gare adjoint « voyageurs » / « cargo »	Chef-coordinateur interventions (niveau 2)
Inspecteur du mouvement « voyageurs » / « cargo »	Chef-coordinateur interventions (niveau 1)

10 postes à profil (4 Sud, 4 Nord et 2 Centre) de « Planning Officer » (rang 4) sont créés. Les agents qui occupent pour l'instant les postes de planificateur devront repostuler pour ce poste.



#### Extension des sièges de travail :

Le principe est que chaque siège de travail comporte différents lieux de travail. La différence entre un siège de travail et un lieu de travail est importante car le siège de travail d'un agent doit être respecté. Pour faire travailler un agent dans un autre siège de travail, il faut qu'il soit muté (sur demande) ou détaché. C'est différent pour les lieux de travail. Un agent peut être amené à assurer des prestations en dehors du lieu de travail où il travaille « habituellement » pour « des raisons de service ». Dans ce cas, il pourra bénéficier d'une indemnité d'éloignement de 6€ (index 12€) si son trajet journalier est prolongé et que les lieux de travail concernés sont distants d'au moins 5 kilomètres.

Par exemple, un sous-chef de gare est affecté à Charleroi (lieu de travail qui dépend de Namur). Il pourra être amené à travailler à Ottignies et Namur.

La direction nous affirme qu'elle a « l'ambition » que le siège de travail habituel des agents soit respecté pour 80 % des prestations. Cependant, elle a refusé de mettre cet engagement dans la réglementation. Nous ne manquerons pas de contrôler le respect de cet engagement dans la pratique (en cas de dérive, contactez votre délégué ou permanent régional).

## **Voici les nouveaux sièges de travail BPT2 :**

### **Pour le district Sud-Ouest :**

Charleroi deviendra un lieu de travail qui dépendra de Namur.

Tournai et Braine-le-Comte deviendront des lieux de travail rattachés à Mons.

### **Pour le district Sud-Est :**

Verviers devient un lieu de travail de Liège-Guillemins.

Ottignies sera transféré comme lieu de travail vers Namur. Le siège de travail de Namur sera constitué d'Ottignies, Charleroi et Namur.

Libramont deviendra un lieu de travail rattaché à Arlon.

### **Pour le district Centre :**

Les sièges de travail de Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi sont fusionnés. Au district Centre, il n'y aura plus qu'un seul siège de travail BPT2 avec une série de lieux de travail (Bruxelles-Nord, Central, Midi, Hal, etc...).

### **Pour les districts Nord-Est et Sud-Est :**

Transfert comme lieu de travail de Denderleeuw et St Nicolas vers Gand St Pierre, d'Ostende et Courtrai vers Bruges, de Malines vers Anvers-Central et de Hasselt et Mol vers Louvain.

## ***Je suis Assistant Clientèle Principal***

Seulement 63 ACP seront maintenus à long terme chez BPT2 dans les 11 travel Centres. Selon les infos dont nous disposons, il s'agit de prestations 2x8 dans les gares d'Anvers, Louvain, Bruges, Liège, Charleroi, Mons et Namur. Dans ces gares, le cadre des ACP sera réduit à 4,20 ETP (Equivalent Temps Plein). Le cadre sera de 8,40 ETP à Gand et 25,20 ETP pour les 3 gares de Bruxelles. Les ACP avec la plus grande ancienneté de grade (à ancienneté égale les agents sont départagés selon l'ancienneté de service) seront maintenus dans les travel centres, les poste d'ACP excédentaires seront supprimés.

En dehors de ce cadre, il y aura encore un « cadre buffer » de 30 ETP. Il s'agit de 30 ACP qui seront répartis sur le réseau pour accompagner la restructuration (probablement 6/7 agents par district). Ce cadre de 30 ETP disparaîtra dans les 5 ans.

Les ACP qui ne dépendent pas des 11 travel centres seront supprimés.

Les ACP supprimés pourront, dans un premier temps, demander une mutation vers des postes vacants d'ACP. Compte tenu du peu de postes (63 postes sur 250 postes aujourd'hui), il est peu probable qu'il y aura des postes vacants.

Puis, comme pour les sous-chefs de gare, une consultation sera organisée par HR-Rail en collaboration avec la SNCB. D'abord, les ACP qui sont restés titulaires d'un poste seront consultés et ensuite les agents dont le poste a été supprimé. Ces derniers seront réaffectés au sein de B-TO « en tenant compte au maximum de leur siège et de leur lieu de travail de préférence » comme Assistant Opérations Principal (AOP).

S'il y a trop de demandes pour un poste, la priorité sera donnée à l'agent avec l'ancienneté de service la plus élevée.

Les assistants clientèle principaux qui sont utilisés comme assistants opérations principaux reçoivent d'office au 01/10/2024 le grade d'assistant opérations principal, avec maintien de la qualité (en stage, à l'essai, ...), du signalement et de la date de prise de rang.

## *Je travaille à BTO*

### **Les tâches du personnel B-TO (faisceaux) :**

Ce personnel sera responsable de tous les faisceaux (B-TO reprend les petits faisceaux de BPT2) et de toutes les activités liées à cela, notamment: suivre et exécuter les opérations liées à tous les premiers départs, vérifier que les compositions sont correctes, organisation des manœuvres, suivre la position du matériel roulant, point contact pour les conducteurs et accompagnateurs de train (arrivée dans le faisceau & communication), assurer certaines tâches liées à de la maintenance légère et exécuter des activités opérationnelles dans les gares sans la présence de B-PT.2,...

## *Je suis sous-chef de gare BTO*

Le sous-chef de gare pilotera le travail des AOP à partir des grands faisceaux (« faisceaux mère »). Il s'agit pour le district Sud-Ouest de Mons et Châtelet, pour le district Sud-Est de Kinkempois, Ronet et Arlon, pour le district Centre de Schaerbeek et Forest, pour les districts Nord-Est et Nord-Ouest de Gand, Ostende, Courtrai, Anvers et Hasselt.

Selon les infos dont nous disposons, du personnel BTO sera présent à Louvain.

A Jemelle, il y aura un AOP mais pas de sous-chef de gare.

### **Voici, les postes prévus pour l'encadrement :**

4 postes de Team Leader Shunting Yards (rang 4+) (1 par district NO, NE, SE et SO)

7 postes de Supervisor Shunting yards (rang 4+) dans les grands faisceaux où il n'y en a pas encore : Faisceaux de Gand, Courtrai, Anvers, Louvain, Mons, Ronet et Arlon.

26 postes d'Officer Shunting Yards (rang 4) repartis (District CE : 4, District NO : 6, District NE : 5, District SO : 5 et District SE : 6).



Pour l'instant nous ne savons pas pour quel poste et quand des appels à candidature « Postes à Profil » seront lancés.

Le 1er octobre 2024, les agents BTO recevront un nouveau grade avec maintien de la qualité (en stage, à l'essai, ...), du signalement et de la date de prise de rang :

GRADE ACTUEL	NOUVEAU GRADE
Sous-chef de gare « voyageurs » / « cargo »	Coordinateur opérations (niveau 3)
Sous-chef de gare principal « voyageurs » / « cargo »	Coordinateur opérations (niveau 2)
Chef de gare adjoint « voyageurs » / « cargo »	Coordinateur opérations (niveau 1)
Premier chef de gare adjoint « voyageurs » / « cargo »	Chef-coordonateur opérations (niveau 2)
Inspecteur du mouvement « voyageurs » / « cargo »	Chef-coordonateur opérations (niveau 1)

## *Je suis Assistant Opérations Principal (AOP) ou je vais être réaffecté comme AOP*

La situation des AOP est assez complexe. Les AOP seront affectés à un siège de travail constitué de plusieurs lieux de travail (sauf à Schaerbeek, Forest et Arlon).

Le lieu de travail avec le plus grand faisceau est le « faisceau mère ». Les autres faisceaux sont les « faisceaux fille ».

Les AOP seront, par siège de travail, répartis en différents « groupes » qui reprennent à chaque fois un « faisceau mère » et « un faisceau fille ». Ils travailleront alternativement dans le « faisceau mère » et le « faisceau fille » de leur groupe. Exceptionnellement, en fonction des nécessités de service ils pourront être amenés à travailler dans des « faisceaux fille » qui n'appartiennent pas à leur groupe.

**Par exemple :**

Mons est constitué de 4 lieux de travail : Mons (faisceau mère), Braine-Le-Comte, Ath et Tournai (faisceaux fille) qui constituent 3 groupes : Mons-Ath, Mons-Braine-Le-Comte et Mons-Tournai. Un agent affecté au groupe Mons-Ath, travaillera alternativement à Mons et à Ath et en cas de nécessité de service il pourra être amené à faire des prestations à Tournai et Braine-le-Comte.

**Voici, les lieux de travail BTO et les groupes:**

**District Sud-Ouest :**

Mons : Mons-Braine-le-Comte, Mons-Tournai et Mons-Ath.

Châtelet : Châtelet/Charleroi Atelier-La Louvière et Châtelet/Charleroi Atelier-Mariembourg.

**District Sud-Est :**

Jemelle : Jemelle-Bertrix

Kinkempois : Kinkempois/Liège- Welkenraedt, Kinkempois/Liège-Liers.

A Ronet, il n'y a plus de prestations AOP

Arlon : pas de faisceau « fille »

**District-Centre :**

Schaerbeek

Forest

Pas de faisceau « fille »

**District Nord-Est et Nord-Ouest :**

Cinq sièges de travail avec plusieurs groupes :

Ostende : Ostende-Bruges, Ostende-De Panne

Gand : Gand-St-Nicolas, Gand-Termonde, Gand-Grammont, Gand-Alost

Courtrai : Courtrai-Audenarde, Courtrai-Poperinge

Hasselt : Hasselt-Mol, Hasselt-Landen

Anvers : Anvers-Essen, Anvers-Turnhout.

Les AOP recevront une allocation de faisceaux de 4 € (8 € avec l'index) par prestation pour les sièges de travail où il y a au moins 2 lieux de travail et de 2 € (4€ avec l'index) par prestation pour Forest, Schaerbeek et Arlon.

Selon l'interprétation de la réglementation par la direction, l'AOP peut bénéficier d'une indemnité d'éloignement de 6 € par prestation (12 € avec l'index) lorsqu'il travaille dans le « faisceau fille » et si son trajet journalier est prolongé. Ainsi, un agent qui habite près de Ath n'aura pas d'indemnité s'il va travailler à Mons (=faisceau mère, donc siège de travail « habituel ») et pas d'indemnité non plus lorsqu'il travaille à Ath (son trajet n'est pas prolongé).

Fiscalement il y a une différence entre une indemnité (=remboursement de frais) et une allocation, l'indemnité n'étant pas taxée.

## *Je travaille chez BCS.*

### **Les tâches des agents commerciaux changent :**

La vente internationale sera limitée aux 11 travel stores (21 gares et 23 gares frontières (vente limitée) aujourd'hui).

Les agents commerciaux (rebaptisés mobility agent) recevront des nouvelles tâches : aider les PMR sans chaise roulante, information en trafic normal et perturbé, accueil et accompagnement des groupes et accompagnement de voyageurs vers un transport alternatif (bus).

« Les tâches des agents BMS se situeraient dans toute la gare (guichets, gare, quais). »

L'aide aux PMR sera donc exécutée par deux directions différentes :

BPT2 pour l'aide aux PMR avec chaise roulante (dans 132 gares) et en fonction du personnel disponible, BCS (les agents commerciaux) ou BPT2 interviendra pour aider les PMR sans chaise roulante (dans 159 gares).



L'indemnité d'éloignement est désormais de 6 € (12 € avec l'index) et sera payée également aux contractuels.

Sauf au district Centre, BCS ne touchera pas aux sièges de travail suite à notre pression.

Au district Centre, le siège de travail Bruxelles-Midi international de BCS est supprimé et devient un lieu de travail qui dépend de Bruxelles-Midi.

Nous avons réclamé une compensation financière pour les agents commerciaux, dont les tâches sont élargies et, qui à la suite de l'adaptation des heures d'ouverture des guichets, perdront une partie des allocations pour travail de nuit et de weekend. Ceci a été refusé par la direction.

## *Les tâches du personnel B-Station :*

Ce personnel assurera l'affichage des affiches jaunes (450 gares/6 fois par an) et le nettoyage des quais et gares. Ces activités seront en grande partie sous-traitées.

## **Des questions ?**

La CGSP-Cheminots est à votre écoute. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué ou permanent régional (consulter notre site [www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)).

**RENFORCEZ  
VOTRE AVENIR**

Votez **CGSP CHEMINOTS** **3**

**CGSP**  
FGTB SERVICES PUBLICS  
CHEMINOTS

ÉLECTIONS SOCIALES 2024